



Andréanne Larocque, Maude Francoeur et Vanessa Piché vous invitent à vous procurer ces petits appareils.

PHOTO CHARLES LECAVALIER/24H

15 000 alcootests dans les bars

CHARLES LECAVALIER
24 Heures

Vanessa Piché n'en revient pas. La jeune femme de 17 ans, grièvement blessée dans un accident d'automobile causé par l'alcool au volant en juillet 2010, ne comprend pas pourquoi, malgré toutes les campagnes de sensibilisation, près de 30 % des accidents d'automobile mortels sont causés par ce fléau.

« Une amie est venue me voir à l'hôpital alors que j'avais un collet cervical et une fracture du crâne. Trois mois plus tard, elle avait un accident à cause de l'alcool », dit celle qui a fait près de trois mois de physiothérapie. Le message qu'elle envoie à tous les jeunes adultes du Québec: « vous n'êtes pas invincibles, et l'euphorie peut rapidement être remplacée par l'horreur ».

Si Vanessa a décidé de raconter son histoire, c'est pour appuyer une cam-

pagne de distribution d'alcootests à la grandeur de la province.

Sa sortie fait suite à un rapport du Bureau du coroner du Québec datant de juillet dernier. On y recommande la distribution « d'appareils pouvant déterminer le niveau d'alcool d'un client afin d'aider l'entourage à valider le niveau d'alcool d'un conducteur potentiel ». Ce rapport se penchait sur le décès d'Anthony Gingras, 17 ans, à Saint-Jean-sur-Richelieu en mai 2010, deux mois seulement avant l'accident de Vanessa Piché.

Le jeune homme, décédé d'un polytraumatisme de la route, avait un permis probatoire et un taux d'alcoolémie de 0,096 % (m/v). Il présentait des traces de drogue illicite et ne portait pas sa ceinture de sécurité.

Nuit magique

C'est pour répondre à ces inquiétudes

qu'une trentaine de bars du Québec, dont six à Montréal, vont distribuer gratuitement, les 25 et 26 novembre, près de 15 000 alcootests dans les cégeps et à la sortie des bars. La « Nuit magique », une première au Canada, est organisée par la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec et appuyée par Educ'alcool.

« On a lancé le projet quand nous avons reçu le rapport du coroner, on est très sensible à cette cause et nous souhaitons collaborer », explique le président de la Corporation, Jean-Jacques Beauchamps.

De 2005 à 2009, les accidents dus à l'alcool ont causé en moyenne 31 % des décès, 16 % des blessés graves et 5 % des blessés légers. En moyenne, cela représente 195 décès, 490 blessés graves et 2200 blessés légers par année.

charles.lecavalier@24-heures.ca